

Amiante : Martine Aubry convoquée devant le juge

L'heure est venue, pour Martine Aubry, de s'expliquer. L'ancienne patronne du PS est convoquée mardi chez la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy, qui pourrait la mettre en examen dans le cadre de l'une des enquêtes sur l'amiante.

La magistrate s'intéresse notamment à la réponse des pouvoirs publics face à l'amiante dans les années 1970-80. Martine Aubry sera donc entendue pour son action à la tête de la Direction des relations du travail (DRT) du ministère du Travail entre 1984 et 1987.

La juge estime qu'elle aurait trop tardé à appliquer une directive européenne de 1983 qui durcissait les mesures de protection contre l'amiante, et qui, en France, n'a été mise en place totalement qu'en 1987.

Riposte anticipée

Anticipant l'éventualité d'une mise en examen, la maire de Lille a d'ores et déjà riposté mercredi, en annonçant qu'elle demanderait, le cas échéant, l'annulation de cette mise en



Il est reproché à Martine Aubry d'avoir trop tardé à appliquer une directive européenne de 1983 qui durcissait les mesures de protection contre l'amiante.

(Photo Reuters)

examen, estimant avoir œuvré tout au long de sa carrière à la protection des salariés.

Martine Aubry est mise en cause aux côtés de deux autres hauts-fonctionnaires : Olivier Dutheillet de Lamotte, à la tête de la DRT de 1987 à 1995, et Jean-François Girard, directeur géné-

ral de la Santé de 1986 à 1997.

« Ils souhaitent, soulignent leurs avocats, que toute la lumière soit faite pour que la justice puisse comprendre comment s'est produit ce drame mondial, afin d'en tirer toutes les conséquences en termes de recherche et d'organisation du système de

protection de la santé au travail, pour éviter qu'une telle tragédie puisse se reproduire. »

« Mais leurs avocats sont stupéfaits de voir que ceux qui ont consacré la plus grande partie de leur vie à protéger les droits de nos concitoyens soient mis en examen ou susceptibles de l'être, et non entendus comme témoins », indique encore le communiqué diffusé mercredi.

Des dizaines de mises en examen

Utilisée massivement, en particulier dans le secteur de la construction, l'amiante est jugée responsable de 10 à 20 % des cancers du poumon et pourrait provoquer 100 000 décès d'ici à 2025, selon l'Inserm (Institut de la santé et de la recherche médicale).

Depuis les premières plaintes déposées en 1997, des dizaines de mises en examen ont été prononcées. Elles concernent surtout les industriels responsables de la production et de l'utilisation de l'amiante. Mais aucun procès pénal n'a encore eu lieu.